

VILLE DE SAINT-EGREVE - Friche industrielle Philibert-Delastre (38)

Maîtrise d'œuvre de traitement des sources de pollution concentrées dans les sols et de la pollution dissoute dans la nappe d'eaux souterraines au droit du site dans le cadre de sa prochaine requalification foncière

Client



Site :

Friche industrielle Philibert-Delastre à SAINT-EGREVE (38)

Activité du site :

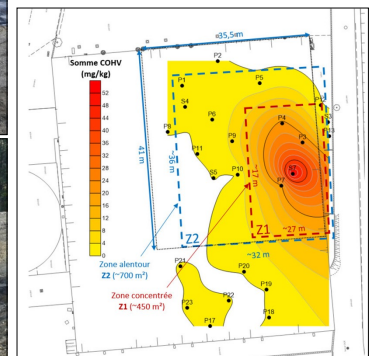
Ancienne activité de blanchisserie industrielle

Surface du site : 8 769 m²

Date de réalisation : 2016-2019

Montant de la mission (Intégrant l'essai pilote) : 66 755 € HT

Montant des travaux : 241 000 € HT



Contexte

La **Ville de SAINT-EGREVE** est propriétaire d'un ancien tènement industriel dans le quartier de la Gare. Le site représentant une surface totale de 8 769 m², est occupé par deux bâtiments industriels et une maison individuelle, et constitue l'entité foncière de la friche industrielle « Philibert DELASTRE », propriété communale.

Le site est à responsabilité défaillante suite à la liquidation judiciaire de l'ancien exploitant et les mesures de dépollution n'ont pas été engagées.

Concentrations mesurées dans les **sols** avant dépollution : **jusqu'à 50 mg/kg en COHV (solvants chlorés)**

Concentrations mesurées dans les **eaux souterraines** avant dépollution : **2000 à 6000 µg/l en COHV (solvants chlorés)**

La collectivité doit mettre en œuvre la dépollution du site avant sa vente au promoteur, avec un traitement permettant son aménagement pour un usage sensible : habitations collectives, jardins privés, (...), tout en privilégiant des solutions in-situ, avec un objectif de maîtrise des coûts, des délais et du processus.

Missions INGEOS

Mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de dépollution des sols et de la nappe d'eaux souterraines au droit du site impactés par des solvants chlorés:

- Essais de pompage de nappe afin d'étudier la faisabilité d'un rabattement de nappe,
- En phase AVP, essai pilote pour l'étude de faisabilité d'un traitement des sols impactés par les COHV par la technique de venting
- Assistance du Maître d'Ouvrage afin de mettre à jour le plan de gestion suite à la découverte d'un panache de pollution par des chlorés dans les eaux
- Définition d'objectifs de dépollution compatibles avec l'usage de logements collectifs envisagé et concertation avec le promoteur sur la portance des sols après traitement
- Mise au point d'un programme de travaux sur les sols pendant 1 mois et sur les eaux pendant 6 mois
- Préparation des dossiers de consultation des entreprises et assistance à la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux et visa (dépollution, remise en état des plates-formes): 1ère phase de pré-traitement sur suite par excavation, volatilisation contrôlée et traitement sur site des COHV par procédé Rotalis avant leur réemploi partiel sur site en comblement de la zone excavée
- Sondages MIP afin de caractériser le panache dissous dans les eaux et permettre de dimensionner l'installation de traitement
- Mise en œuvre d'un traitement par sparging/venting (extraction des composés volatils de la zone saturée par remobilisation des COV par la circulation d'air injecté) pendant 6 mois
- Assistance aux opérations de réception des travaux après remise en état de la plate-forme conformément aux exigences du promoteur

VILLE DE SAINT-EGREVE - Friche industrielle Philibert-Delastre (38)

Maîtrise d'œuvre de traitement des sources de pollution concentrées dans les sols et de la pollution dissoute dans la nappe d'eaux souterraines au droit du site dans le cadre de sa prochaine requalification foncière

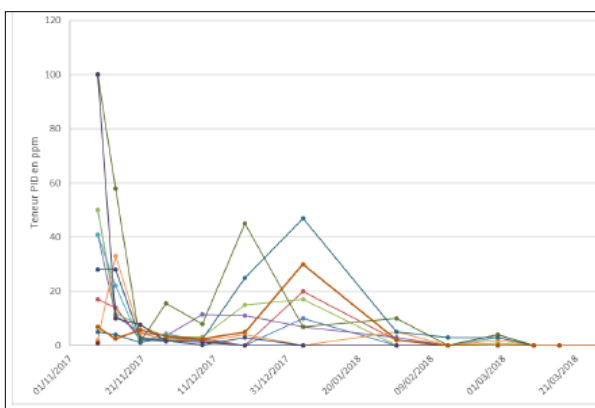
Résultats obtenus

- Objectifs de dépollution atteints dans les sols ($[c] < 10 \text{ mg/kg}$) et dans les eaux souterraines ($[c] < 2000 \text{ } \mu\text{g/l}$)
- Compactage de la zone de réemploi des déblais dépollués afin de répondre aux attentes de portance spécifiées par le géotechnicien
- Une traitement qui aura permis de recueillir environ 200 kg de produit pur dans les eaux souterraines et 50 kg dans les sols



Un projet lauréat de l'appel à projet de l'ADEME portant sur la reconversion des friches urbaines polluées

- Le projet de dépollution porté par la **Ville de Saint-Egrève** a pu bénéficier d'une subvention travaux de l'ADEME en raison de la qualité du dossier et notamment de l'approche innovante proposée : Plan de gestion conforme aux normes de la méthodologie nationale d'avril 2017, essai pilote de venting, dépollution in-situ, qualité du programme immobilier, etc.)
- Ce projet fait ainsi partie des 120 dossiers d'aide à la reconversion des friches porté depuis 2010 par l'ADEME
- Le taux de subvention a, selon l'ADEME, atteint 55% du montant des travaux de dépollution pour les meilleurs dossiers comme celui de la friche Philibert-Delastre.



Spécificités de la mission

- Un projet de dépollution qui a dû être complètement repensé suite à la mise en évidence d'un important panache de COHV dans les eaux non diagnostiqué initialement par le 1er bureau d'étude
- Des contraintes de délai importantes imposées par la prochaine cession du site à un promoteur ayant un Permis de Construire des logements collectifs
- Des échanges itératifs entre Maîtrise d'Ouvrage, Maître d'œuvre et aménageur afin d'ajuster les aménagements eu égard aux contraintes de pollution
- Des sols peu perméables et donc peu compatibles avec leur réemploi sur site